



APEV

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

Bulletin N° 14 • décembre 2007

3, rue Edouard Branly - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 01 46 48 35 94 - e-mail : apev@apev.org

Editorial

« Plus jamais ça » : à chaque nouvelle agression, chaque disparition, les victimes espèrent que des mesures radicales seront prises.

« Plus jamais ça », c'est ce que j'ai dit en cette fin d'été 1988 lorsque ma fille Delphine a été enlevée dans un camp de scout, violée et assassinée, elle allait avoir 10 ans. Je pensais dans ma grande naïveté, que compte tenu de l'émotion soulevée et des déclarations des hommes politiques, une solution miracle allait être trouvée pour que plus jamais aucun enfant ne subisse ce que ma fille venait de subir. Et pourtant... depuis, d'autres enfants étaient violés et assassinés. Pire, ces agressions étaient souvent perpétrées par des individus connus de la justice et des services de police.

Nous avons alors décidé de créer une association pour regrouper d'autres familles qui avaient perdu un enfant dans les mêmes circonstances.

Année après année, l'APEV a su trouver sa place dans le monde associatif. Reconnue des pouvoirs publics et des familles qui se sont retrouvées dans ses propos, l'APEV s'efforce de sensibiliser les professionnels de la justice à la prise en compte des victimes et au respect de leurs droits.

Il n'est pas si loin le temps où les victimes trouvaient au mieux une oreille compassée et condescendante, mais rarement attentive. L'image des victimes était trop souvent associée à celle de la haine et de la vengeance. Aujourd'hui, cette image a évolué, les victimes sont maintenant écoutées et perçues comme partenaire à part entière.

Lutte contre la récidive, évolution de la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale, amélioration de l'indemnisation des victimes, prise en compte de la dangerosité... les projets de loi actuels correspondent aux préoccupations de l'APEV. La volonté politique du gouvernement nous laisse espérer une évolution qui pourra être considérée comme révolutionnaire par certains.

Cependant, la finalité de notre action demeure l'accompagnement des victimes et l'aide que nous pouvons apporter aux familles dans la difficulté. Nous nous efforçons de répondre à leur appel et d'être à leurs côtés chaque fois qu'elles en ont besoin, conformément à l'objectif que nous nous étions fixé, être une association de victimes au service des victimes.

Alain Boulay
Président de l'APEV

Sommaire

- | | | | | | |
|---------------------------|-------|--------|--|-------|-----------|
| • Editorial | _____ | page 1 | • L'APEV et les professionnels de la justice | _____ | page 4 |
| • Aide aux familles | _____ | page 2 | • Disparitions | _____ | page 5 |
| • Prévention | _____ | page 2 | • Droit des victimes | _____ | pages 6/7 |
| • Actions Internationales | _____ | page 3 | • Propositions de l'APEV | _____ | page 8 |
| • L'APEV et les médias | _____ | page 4 | | | |

Aide aux familles

Réunions de parents

Le profond désarroi des familles qui s'adressent à l'APEV a mis en relief l'importance d'un accompagnement personnalisé pour traverser cette épreuve. Pour les parents dont un enfant a été assassiné ou qui a disparu, l'APEV organise chaque année des groupes de parole, laissant libre la parole de chacun. Ceux-ci peuvent ainsi exprimer leur vécu et échanger sur leurs douloureuses expériences.

- Le 8 avril 2006 : à Grenoble, à l'initiative de Danièle Castro, responsable de l'antenne Isère.
- Le 10 mars 2007 : à Lyon, à l'initiative de Jeannine Saint-Pierre, responsable de l'antenne de Lyon.
- Le 21 avril 2007 : à Paris, à l'initiative d'Annie Ghuysen, permanente à Issy-les-Moulineaux.

Il est intéressant de noter que les sujets abordés restent assez semblables d'une réunion à l'autre, ce qui montre bien la similitude du vécu et des préoccupations des familles.

C'était il y a 20 ans

Sabine, Héma-Davy, Virginie, Perrine avaient 10 ans en ce printemps 1987.

Depuis 20 ans, ces quatre assassinats n'ont pas été élucidés, mais les dossiers d'instruction sont encore ouverts, des investigations sont toujours en cours. L'APEV, solidaire des familles, continue à faire tout ce qui est en son pouvoir afin que la vérité soit un jour connue et que les agresseurs puissent être arrêtés, jugés et condamnés.

En leur mémoire, le journal le Parisien et le Journal du Dimanche ont publié une interview de Monsieur et Madame Dumont, parents de Sabine, et TF1 a réalisé un reportage diffusé lors du journal télévisé du 25 juin 2007.

Espérons que ces actions permettront de recueillir de nouveaux témoignages et de faire enfin aboutir ces enquêtes.



Procès

* Le procès de Michel Fourniret et de sa compagne Monique Olivier s'ouvrira fin mars 2008 devant la cour d'assises des Ardennes à Charleville-Mézières. Il devrait durer deux mois. L'APEV est partie civile dans ce dossier à la demande d'une famille.

* Le procès des meurtriers présumés d'Ingrid Jouglet aura lieu au Palais de Justice de Douai du 21 au 27 janvier 2008.

L'APEV sera présente aux côtés des familles pour les accompagner dans cette difficile épreuve.

« De la psychiatrie à la criminologie »

Les 18^{èmes} Journées de l'AFERUP (Association Francophone d'Etudes et de Recherches sur les Urgences psychiatriques) se sont tenues à Agen les 23 et 24 mars 2007 sur le thème « De la psychiatrie à la criminologie ». Elles ont donné lieu à un large échange de points de vues entre personnalités venues d'horizons divers : psychiatres et psychologues, représentants du monde judiciaire et de l'administration civile, autorités civiles. L'APEV, représentée par Annie Ghuysen, a été invitée à témoigner du vécu des victimes lors d'une table ronde.

Journées très riches ayant permis de confronter des approches différentes. La souffrance des malades et de leurs proches a sous-tendu tous les exposés, celle des victimes a aussi été évoquée. Mais comme apparaît encore bien long le chemin à parcourir pour que soit reconnu aux victimes le droit d'exister en dehors de la haine et de l'esprit de vengeance... Comme les résistances sont nombreuses à l'idée de faire coopérer justice et psychiatrie pour répondre au « geste criminel d'un fou »...

Prévention

Le marque-page « mes règles de sécurité »



Le marque-page créé par l'APEV à l'occasion de la Grande Cause Nationale 1997, protection de l'enfance maltraitée, a pour objectif de sensibiliser les enfants aux règles de sécurité à respecter pour se protéger des rencontres dangereuses qu'ils peuvent faire dans leur vie quotidienne, et de les informer de leurs droits.

Ce marque-page a reçu l'agrément du ministère de l'Education Nationale, il a déjà été distribué aux enfants par les enseignants dans de nombreux établissements scolaires.

Les Conseils Généraux d'Indre et Loire, des Yvelines et de la Marne se sont mobilisés, en partenariat avec les Inspections Académiques et l'APEV, pour l'imprimer et le faire distribuer aux enfants des collèges. Nous espérons étendre ces actions aux autres départements.

Nous sommes tous soucieux de la sécurité de nos enfants. Les informer et les mettre en garde est essentiel dans la prévention des dangers qu'ils peuvent rencontrer quotidiennement. Il s'agit avant tout de multiplier les actions de prévention et d'information. C'est pourquoi une large diffusion de ce marque-page est souhaitée.

Il est à votre disposition sur simple demande à l'association.

Visite du ministère de la justice japonais



En Novembre 2006, l'APEV accueille dans ses locaux, une délégation du ministère de la justice japonais.

Dans le cadre d'une mission de recherche sur les infractions sexuelles en France, l'APEV a reçu en novembre 2006, dans ses locaux, une délégation du ministère de la justice japonais.

Accompagnée de Monsieur Kohei Sakai, premier secrétaire de l'ambassade du Japon à Paris en charge des affaires judiciaires, la délégation était composée de Messieurs Shinya Watanabe et Atsushi Kishii, chercheurs de l'Institut de la Recherche et de la Formation du Ministère de la Justice du Japon.

Cette délégation a souhaité rencontrer l'APEV, afin de recueillir des informations concernant l'organisation de notre association, son rôle et ses activités, et ses relations avec les institutions judiciaires et policières.

Ces échanges très riches nous ont permis de constater que les situations des victimes en France et au Japon sont très similaires.

Au terme de cette rencontre, l'ambassade du Japon envisage de mettre une information à la disposition de ses ressortissants et des touristes japonais en France.

Missing Children Europe



**Missing
Children
Europe**

L'APEV fait partie, depuis sa création en 2001, de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Sexuellement Exploités.

La Fédération compte actuellement 21 associations représentant 15 pays européens, elle a reçu le statut participatif du Conseil de l'Europe, ce qui représente une reconnaissance officielle des actions menées depuis six ans.

Ainsi que cela a été annoncé par le Président de la République et Madame Bernadette Chirac le 17 janvier 2007 lors d'une réunion des membres de la fédération à l'Élysée, la commission européenne a proposé la création pour tous les pays de l'Union Européenne

d'un numéro de téléphone unique pour les enfants disparus. Grâce à la mobilisation de la Fédération Européenne, ce numéro, le 116000, a été accordé aux associations membres.

Ce numéro devrait remplacer rapidement en France, le numéro azur du dispositif SOS Enfants Disparus.

Au cours de l'Assemblée Générale du mois de juin 2007, la Fédération Européenne des Enfants Disparus et Sexuellement Exploités a décidé d'adopter un nom court plus facilement utilisable pour la communication faite autour de ses actions : « Missing Children Europe » est née.

Lysiane Lelue, responsable au sein de l'APEV de l'antenne d'Auvergne et des relations internationales, assure le lien avec les ONG européennes membres de la Fédération, et représente l'APEV lors des réunions de la Fédération. Au mois d'octobre, elle a eu la possibilité de suivre une journée d'information sur les programmes « Daphné » de la Commission Européenne, programmes dont l'objectif est de soutenir les

projets menés par des associations ou des collectivités européennes dans le cadre de la protection des femmes et des enfants.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue à Bruxelles le 4 décembre dernier, Monsieur Daniel Cardon de Lichtbuer, Président de la Fédération, a souhaité prendre une retraite après plus de six ans au service de la fédération. Nous souhaitons bonne chance au nouveau Président Sir Francis Jacobs.

Au cours de cette Assemblée Générale, il a également été décidé de changer l'identité visuelle de la Fédération. Nous présentons ici ce nouveau logo.

Fort de toutes ces actions et de l'expérience de ses membres, la Fédération souhaite maintenant pouvoir étendre à l'ensemble des pays de l'Union Européenne, les dispositifs qui ont été mis en place dans l'un ou l'autre des pays, afin de renforcer encore la protection des enfants.



L'APEV est intervenue à de très nombreuses reprises dans la presse, sur les différentes radios et chaînes de télévision aussi bien au niveau local que national, afin de présenter les actions de l'association, sa position pour une meilleure justice envers les victimes et ses réactions face à l'actualité.

En 2006

- Le 17 janvier dans l'émission « Complément d'enquête » sur France 2 sur le thème des disparitions et de la mise en place du plan Alerte-Enlèvement. Cette émission a été diffusée également sur la chaîne francophone internationale TV5.
- En février et mai, sur LCI, participation du Président de l'APEV à l'émission « Enquête en cours » sur le thème du traitement des longues peines et des malades mentaux.
- Le 25 mai, à l'occasion de la journée internationale des enfants disparus, participation à l'émission « les 4 vérités » à Télématin sur France 2.
- En août, suite au retour de Natacha Kampush en Autriche, participation de l'APEV à plusieurs émissions de débats à la télévision : « C dans l'air » sur France 5, « Toute une histoire » sur France 2, « Bouge la France » sur la chaîne parlementaire du Sénat, et « T'empêches tout le monde de dormir » sur M6.
- Le 4 mai, dans l'émission « Enquête en cours » sur la chaîne LCI, sur la place des victimes dans la société et dans la procédure judiciaire.
- Le 25 mai, à l'occasion de la journée internationale des enfants disparus, plusieurs reportages radio et télévisuels, ainsi que des articles de presse se sont fait l'écho des actions menées par l'APEV.

Dernièrement, l'APEV a été sollicitée par les médias afin d'expliquer sa position sur les réformes annoncées par le ministère de la justice :

- Articles parus dans le journal Libération du 18 septembre, Le Monde du 8 novembre, et l'Express du 8 novembre.
- Débat sur les ondes de France-Inter et RMC sur la réforme de la déclaration d'irresponsabilité pénale,
- Débat sur LCI dans l'émission « Enquête en cours » sur la place de la victime dans la procédure judiciaire, et la création du JUDEVI,
- Interview dans le journal La Croix du 23 octobre et Ouest-France du 7 novembre, sur la réforme de la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale,
- Interview dans le journal « Indemniser » du Fonds de Garanties, sur l'attente des victimes en matière d'indemnisation.

En 2007

- En janvier, dans l'émission « Arrêt sur Image » sur France 5 suite au lancement avec succès du plan Alerte-Enlèvement à deux reprises.
- Dans l'Express du mois d'avril, article « Les victimes, en fait-on trop pour elles ? » avec la participation de Lysiane Lelue, Patrick Myran et Alain Boulay.

L'APEV et les professionnels de la justice

Depuis sa création il y a plus de 16 ans, l'association intervient régulièrement dans les écoles de police et de gendarmerie, auprès des magistrats et des professionnels de la justice, afin de présenter les actions de l'association et les attentes des victimes. Ces interventions permettent d'insister sur la qualité de l'accueil dans les commissariats de police et les gendarmeries, et sur les relations entre les différents acteurs et les victimes.

- En mars, dans le cadre de la 17^{ème} session nationale de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité (INHES), lors d'une table-ronde sur le thème « la victime, citoyen à part ou citoyen à part entière ? » (Alain Boulay).
- Dans les Universités de Lyon, Rennes, Pau et des pays de L'Adour, auprès des étudiants en victimologie (Patrick Myran et Alain Boulay).
- A l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux, auprès des auditeurs de justice dans le cadre de la journée consacrée aux victimes (Patrick Myran).
- En juin à la Délégation régionale au recrutement et à la formation de la Police de Lyon sur les disparitions inquiétantes (Alain Boulay).
- Au CFPJ (Centre de formation et de perfectionnement des journalistes), auprès des futurs journalistes afin d'analyser les relations des victimes avec les médias (Alain Boulay).
- A l'Ecole Nationale de Saint-Cyr au Mont-d'Or, auprès des élèves commissaires de police (Alain Boulay).
- En septembre, lors du stage sur les « Disparitions inquiétantes de personnes », au Centre de Formation de la Police (CNEF) à Gif sur Yvette (Alain Boulay).
- En octobre, lors du stage « Négociateurs » de la police nationale, dans les locaux du RAID à Gif/Yvette (Alain Boulay), et lors du stage sur les « Disparitions inquiétantes de personnes », au Centre de Formation de la Police de Clermont-Ferrand (Lysiane Lelue).
- A trois reprises durant l'année, auprès des officiers et des gradés stagiaires du Centre National de Formation au Commandement de la Gendarmerie Nationale de Rochefort (Alain Boulay).
- Le 10 octobre, le président de l'APEV a été invité à animer un atelier sur l'accueil des victimes en gendarmerie, lors de la réunion nationale de la Gendarmerie à l'école d'officiers de Melun.

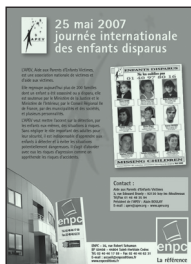
Disparitions

25 mai : Journée internationale des enfants disparus



En 1983, le 25 mai fut proclamé Journée des Enfants Disparus aux Etats-Unis. Le 25 mai 2003, pour la première fois, la France se joignait à cette célébration. L'objectif de cette journée est de mobiliser les pouvoirs publics et le grand public sur la problématique des disparitions d'enfants.

Cette année, SOS Enfants Disparus a organisé un petit-déjeuner presse le 25 mai au Sénat, afin de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les actions 2007.



A cette occasion, l'APEV a lancé sa campagne d'affichage 2007 pour la recherche de 12 jeunes disparus : 70.000 affiches diffusées dans les gares, les bureaux de poste, les aéroports, les hôpitaux, les casernes de pompiers, les commissariats de police et les unités de gendarmerie, ainsi que dans les ambassades et les consulats de France à l'étranger. Elles sont également présentes cette année dans 9.000 auto-écoles, en partenariat avec les éditions ENPC.

Le groupe des vétérans

Des policiers et des gendarmes à la retraite offrent leurs services à l'APEV.

En 2001, un commissaire de police contacte l'APEV. Sa démarche est simple : il vient proposer ses services en tant que bénévole. Précurseur en la matière, il fait aujourd'hui partie du groupe des vétérans fort de 35 officiers de police judiciaire à la retraite (policiers ou gendarmes) qui ont mis bénévolement leurs compétences au service de l'association. Leur mission est double : d'une part aider à la recherche des enfants disparus, et d'autre part essayer de faire relancer les enquêtes pour les meurtres anciens non résolus.

Ces bénévoles interviennent toujours à la demande des familles. Ce ne sont pas des détectives privés, ils ne se substituent pas aux enquêteurs officiels, mais agissent selon la même éthique qu'eux : respect du secret de l'instruction, droit à l'image des personnes disparues, décisions de justice ... leurs interventions ne se font qu'après contrôle de l'exactitude des faits, de l'inscription de la personne disparue au FPR, et de l'autorité parentale exercée sur l'enfant recherché.

En ce qui concerne les disparitions de jeunes partis parfois volontairement, mais pouvant se trouver dans des situations dangereuses, tout l'art consiste à frapper à la bonne porte, donner le bon conseil à la famille, orienter l'enquête dans telle ou telle

direction après de longues discussions avec les parents. Les relations sont très importantes et les vétérans n'hésitent pas à téléphoner à un ancien collègue s'ils jugent possible de faire quelque chose.

Pour ce qui est des meurtres non élucidés, souvent anciens, c'est essentiellement à un travail d'analyse du dossier que s'attèlent les vétérans : un regard neuf dans un vieux dossier. Ils ne refont pas l'enquête, ne se déplacent pas sur le terrain, n'interrogent aucun témoin, mais le réexamen approfondi d'un dossier peut permettre la mise en évidence d'un élément jusque là passé inaperçu. L'évolution des techniques permet aussi des analyses ou des investigations impossibles à l'époque. Cela suffit parfois pour relancer une enquête, rouvrir un dossier d'instruction. Les vétérans de l'APEV se sont ainsi plongés avec succès dans le dossier d'Ingrid Jouglet : l'enquête sur cette fillette de 12 ans, retrouvée morte dans le Nord en 1990, avait abouti en 1996 à un non-lieu. En 2002, l'affaire redémarrait et se concluait en 2004 par l'interpellation d'un auteur présumé, qui sera jugé au mois de janvier 2008 par la cour d'assises de Douai.

Les vétérans répondent toujours aux sollicitations des familles quelle que soit la nature et quelle que soit la date

des faits. Il reste encore un long chemin avant de parvenir aux buts que ces bénévoles se sont donnés :

« que jamais une disparition ne reste sans recherche, que jamais une famille ne demeure sans aide, sans explication, et que tout soit tenté dans une enquête pour trouver la solution ».

ALERTE ENLEVEMENT

Le Plan Alerte-Enlèvement, mis en place en février 2006, a démontré son efficacité. Après une première alerte en juillet 2006, rapidement solutionnée, ce plan a été lancé quatre fois avec succès.

Rappelons que l'APEV, représentant le monde associatif dans le groupe de travail qui a élaboré ce plan, souhaite que celui-ci soit élargi au niveau européen et plus modulable au cas par cas.

Une réflexion a été lancée par les pays européens, lors de la réunion des ministres de la justice à Lisbonne le 2 octobre 2007.

Droit des victimes

Prises de contact dans les ministères

Afin de présenter l'association, ses actions et ses propositions, le Président de l'APEV a été reçu par un conseiller du cabinet de la Ministre de l'Intérieur Madame Michèle Alliot-Marie, de celui de la Ministre de la Justice, Madame Rachida Dati, et du Ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité en charge de la famille, Monsieur Xavier Bertrand.

L'APEV ne peut que se réjouir de l'écoute attentive de ces ministères, poursuivant ainsi un dialogue constructif établi depuis de nombreuses années.



Renforcement du droit des victimes

Le 9 octobre, Rachida Dati a réuni à la Chancellerie l'ensemble des associations de victimes et d'aide aux victimes afin de leur présenter les réformes engagées par son ministère en matière d'aide aux victimes.

Ces mesures doivent permettre à chaque victime d'être traitée avec respect, disponibilité et humanité.

Nous retiendrons plus particulièrement :

- La diffusion d'une circulaire à toutes les cours d'Appel, recensant les droits des victimes et proposant des bonnes pratiques pour les mettre en œuvre.
- La création du JUDEVI, le Juge Délégué aux Victimes, qui aura pour mission de veiller au respect des droits des victimes, et de coordonner les actions des différents acteurs, principalement au cours de la phase d'exécution de la peine (indemnisation, libération anticipée).
- La mise en place du SARVI, Service d'Assistance au Recouvrement des Victimes d'Infraction, permettant aux victimes de recouvrer dans les meilleures conditions les dommages et intérêts obtenus auprès des juridictions pénales.
- Le renforcement de la collaboration avec le milieu associatif, qui se traduira notamment par la présence des associations de victimes au sein du CNAV (Conseil National de l'Aide aux Victimes).

Loi pénitentiaire

La Garde des Sceaux a installé au mois de juillet 2007 le Comité d'Orientation Restreint (COR) en vue de réfléchir à l'élaboration de la loi pénitentiaire qui sera débattue très prochainement au Parlement.

Ce comité était composé de 27 membres du monde judiciaire, de représentants du personnel de l'administration pénitentiaire, de personnalités du monde judiciaire et de personnalités issues de la société civile. Il avait pour tâche de mener une véritable réflexion autour de la prison : les missions du service public pénitentiaire et de ses personnels, les droits et devoirs des personnes détenues, les aménagements de peine, et les régimes de détention.

Le Président de l'APEV, Alain Boulay, sollicité par Madame la Ministre a participé aux travaux de ce comité. Sur ce sujet, la présence d'une association de victimes a pu étonner ; c'est la preuve qu'enfin les victimes deviennent de véritables acteurs et sont reconnues comme tels par l'institution judiciaire. Par delà les déclarations faites sous le coup de la douleur, parfois mal interprétées par certains médias, il est fondamental de montrer que les victimes peuvent avoir également une vision citoyenne de la justice.

Le président de l'APEV s'est efforcé d'apporter le regard des victimes, et d'intégrer la dimension «victimes» dans les différents thèmes étudiés. Il a insisté plus particulièrement sur le sens de la peine prononcée, sur les devoirs du condamné vis-à-vis de la victime dont son indemnisation, et sur la prise en compte des risques de récidive.

L'APEV est très attachée à la valeur symbolique de la réclusion à perpétuité. Mais sachant qu'aucun condamné ne passe sa vie en prison, elle a toujours affirmé qu'elle était favorable à la libération conditionnelle, sous condition d'un contrôle très strict, seul moyen de limiter les récidives, et à la suppression des remises de peine automatiques qui enlèvent toute valeur à la sanction pénale prononcée.

Le rapport élaboré par les membres de ce comité a été remis le 22 octobre à la Ministre de la Justice.

Travaux législatifs

Depuis sa création, l'APEV a été sollicitée de nombreuses fois, en tant que représentant des victimes, pour participer aux travaux législatifs : audition par la commission des lois de l'Assemblée Nationale et du Sénat, participation au CNAV, à des groupes de travail et de réflexions... La campagne pour l'élection présidentielle de 2007 nous a donné l'occasion de réitérer nos demandes pour une meilleure justice.

Cette année plusieurs évolutions concernant le droit et la protection des victimes ont été annoncées, répondant ainsi aux propositions et aux demandes faites parfois depuis plus de 15 ans par l'APEV. Nous espérons être entendus et voir progresser au cours de cette année la prise en compte de la demande légitime des victimes : le droit à l'information et le droit à la vérité.



Traitement des pédophiles

Dès 1992, nous sommes allés à Montréal visiter le centre Pinel, seul centre connu à l'époque de traitement des pédophiles. La rencontre avec les médecins psychiatres québécois fut pour nous une révélation.

A notre retour, nous avons alerté les services publics sur la nécessité de créer un centre similaire pour traiter ces individus, et ainsi mieux lutter contre la récidive.

Lors du débat sur la loi de février 1994, dite loi sur la perpétuité réelle, la construction de centres spécialisés avait été envisagée. Depuis, les gouvernements successifs ont tous émis un jour le souhait de mettre en place une structure mi-hôpital mi-prison, sorte de sas entre la vie carcérale et la liberté, mais rien n'a vu le jour.

Aujourd'hui, l'engagement du Président de la République de créer, dès 2009, un centre fermé pour la prise en charge des pédophiles et des agresseurs sexuels, reste le seul moyen efficace de protéger la société et de lutter contre la récidive d'individus dangereux.

Irresponsabilité pénale

Une nouvelle fois, le problème de l'irresponsabilité pénale est revenu sur le devant de l'actualité avec l'affaire de Pau. Un projet de loi devrait être discuté prochainement.

En 2003, Dominique Perben, Garde des Sceaux, avait mis en place un groupe de travail auquel le président de l'APEV avait participé, afin d'étudier la possibilité de modifier la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale. La commission santé-justice, dite Burgelin du nom de son président, avait ensuite abordé ce thème, sans qu'aucune décision ne soit jamais prise.

Rappelons que l'APEV ne remet nullement en cause la notion d'irresponsabilité pénale, mais demande que la procédure de déclaration d'irresponsabilité soit modifiée. Il ne s'agit ni de « *juger les fous* » ni de « *faire plaisir aux victimes* », comme on l'entend trop

souvent, mais de créer un nouvel acte de justice.

Nous demandons :

- la suppression du non-lieu prononcé par le juge d'instruction, non-lieu qui arrête l'enquête et clôt souvent prématurément l'instruction, sans que toute la vérité soit connue.

- la mise en place d'une juridiction (la cour d'assises pour les criminels) qui, après un débat contradictoire, désignerait officiellement l'auteur des faits, levant ainsi la présomption d'innocence, avant de déclarer l'irresponsabilité pénale.

- La sortie de l'hôpital psychiatrique devrait être décidée conjointement par la santé, l'administration et le judiciaire, et non du seul ressort des médecins.

7^{ème} journée des associations

Le 6 juillet, à l'invitation des Ministres de l'Intérieur et de la Justice, a eu lieu la 7^{ème} journée de rencontre avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, à l'école des officiers de la Gendarmerie Nationale à Melun.

Nous avons particulièrement retenu les interventions de la Délégation aux Victimes, partenaire privilégié des associations, et de Frédéric Malon, chef de l'OCRVP, qui a détaillé, entre autres, les moyens mis en œuvre pour l'étude et la réouverture des affaires criminelles anciennes non résolues. Ce dernier point a été pendant longtemps au cœur des préoccupations de l'APEV qui a insisté pour que cette mission soit confiée à l'OCRVP lors de sa création en 2006.

Le Président de l'APEV, Alain Boulay, a été invité à participer à une table ronde sur l'accompagnement des victimes lors des procès. Il a profité de cette opportunité pour réitérer les demandes de l'association concernant la place des victimes lors des procès d'assises.

Dans son allocution, Madame Rachida Dati a rappelé que les associations constituaient un relais essentiel des pouvoirs publics, et qu'elle entend placer la victime au cœur du processus judiciaire. Madame la Ministre a ensuite décliné les principes qui guideront son action en faveur des victimes, et a annoncé la création d'un « *juge délégué aux victimes* ».

Clôture de cette rencontre, Madame Michèle Alliot-Marie, a exposé sa politique envers les victimes. Nous avons été tout particulièrement attentifs à l'annonce de la mise en place de mesures permettant d'identifier les personnes enterrées de façon anonyme, sous X. Avant toute inhumation d'une personne sans identité, il sera obligatoire de prélever et de conserver les empreintes génétiques et digitales, ainsi que la carte dentaire de ces personnes, afin de les comparer à celles contenues dans le fichier des personnes disparues. Cette demande avait été formulée il y a plus de quatre ans par les associations.

Réflexion d'une famille suite au projet de loi sur la réforme de la déclaration d'irresponsabilité pénale.

Eclaircie...

C'est peut-être l'espoir que suscite la réforme envisagée de la procédure d'irresponsabilité pénale.

Les psychiatres, qui savent le poids dévastateur des non-dits, les magistrats qui se veulent garants de la justice, accepteront-ils enfin par une action concertée de lever la chape de silence et d'ombres qui plombe la procédure actuelle ?

Il n'y a pas de victime sans agresseur. L'un et l'autre ont le droit que soit faite la lumière sur l'acte commis, sans complaisance pour ceux qui éventuellement l'ont induit par leur laxisme, leur incitation au crime ou leur aide.

Il nous paraît équitable que juges et psychiatres assument conjointement les décisions prises à la suite de la reconnaissance de l'acte, qu'elles soient pénales ou médicales.

La confiance des uns envers les autres préside actuellement à l'ordonnance du non-lieu. Pourquoi ne serait-elle pas envisageable après un jugement désignant l'auteur des faits et son état mental ?

Bien plus que l'absence de sanction pénale, c'est l'incohérence et l'opacité des mesures réellement prises qui plongent les proches des victimes dans la stupeur et la révolte.

La réforme envisagée pourra-t-elle concilier, voire réconcilier, justice et santé mentale, c'est ce que nous appelons de tous nos vœux.

PROPOSITIONS DE L'APEV

1 • Tout criminel doit être jugé :

- ✓ L'APEV demande la remise en cause de la prescription à dix ans pour les crimes, les moyens actuels d'investigation permettant de résoudre des affaires criminelles anciennes.
- ✓ L'APEV demande la réforme de la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale, en application de l'article 122.1, afin de désigner officiellement, après un débat contradictoire, l'auteur d'un crime ou d'un délit, de lever la présomption d'innocence, avant la déclaration d'irresponsabilité pénale.
- ✓ L'APEV demande la modification de la notion « d'erreur de procédure » toujours favorable aux criminels, au mépris de la vérité.

2 • Le droit des victimes doit être respecté :

- ✓ L'APEV demande que soit sanctionné le non respect, par un magistrat, du droit des victimes, dont le droit à l'information des parties civiles tout au long de la procédure pénale.
- ✓ L'APEV demande l'instauration d'un droit d'appel des décisions de cours d'assises pour la partie civile comme c'est déjà le cas pour la

défense et le ministère public, y compris en cas d'acquiescement, afin de rétablir un juste équilibre entre le droit des victimes et le droit des criminels.

3 • La recherche des personnes disparues :

- ✓ L'APEV demande la création d'une émission de télévision régulière pour la diffusion des photos des personnes disparues, et l'appel au témoignage publique.
- ✓ L'APEV demande la réforme de la procédure de délivrance du permis d'inhumation, afin que plus personne ne soit enterré de façon anonyme (sous X), sans identification préalable du corps par son empreinte ADN, ses empreintes digitales et sa carte dentaire.

En outre, nous demandons l'uniformisation des législations au sein de la communauté européenne, en particulier en ce qui concerne l'extradition des criminels, la recherche des enfants disparus et le respect effectif, par tous les états membres de l'UE, de la Convention de La Haye concernant le droit parental.



La lettre de l'APEV

Pour être informé régulièrement des actions et des prises de position de l'APEV, abonnez-vous à la lettre d'information mensuelle de l'APEV.

Inscription
sur le site internet de l'association.

Retrouvez l'APEV sur Internet

www.apev.org

- Informations sur les actions de l'APEV
- avis de recherche des personnes disparues
- réflexions de l'association dans le cadre des travaux législatifs

- ...

Le taux de fréquentation est d'environ 200 visites par jour, le record remonte au 25 mai 2006 avec 1.700 visites. ■

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'APEV s'est tenue le samedi 2 juin 2007 à Issy-les-Moulineaux.

Monsieur André SANTINI, Maire de la ville et Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique auprès du Ministère du Budget, nous a, comme chaque année, honorés de sa visite.

Il a renouvelé son soutien à l'APEV et a assuré aux nombreuses familles présentes l'engagement du Président de la République auprès des victimes.

Lors de cette Assemblée Générale, a été décidée la création d'une nouvelle antenne régionale de l'APEV, en Savoie. Tous nos remerciements à Madame Béatrice Dormia responsable de cette antenne. ■

En France, l'APEV travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes de l'INAVEM, et avec plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée. A l'étranger, l'APEV est en contact avec des associations

spécialisées dans la recherche des enfants disparus, et plus particulièrement avec les membres de la Fédération Missing Children Europe, et avec l'association Réseau Retour Québec.

Fiscalité des dons

Déclarée Association de Bienfaisance par arrêté préfectoral des Hauts de Seine du 13 février 1997, renouvelée le 26 mars 2003, l'APEV est autorisée à recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux prévus par la loi.

Votre soutien nous est indispensable. Nous vous remercions de votre aide et de votre fidélité.

Conseil d'Administration de l'APEV

Président : Alain BOULAY
Trésorier : Claude BERTÉ
Secrétaire : Patrick MYRAN

Administrateurs :
Gérard BON
Marie-José BOULAY
Danièle CASTRO
Geneviève DUMONT
Christian DUMONT
Annie GHUYSEN
Lysiane LELUE
Pascale MORE



Antennes régionales

ANTENNE ILE-DE-FRANCE

Alain BOULAY
3, rue Edouard Branly
92130 Issy-les-Moulineaux
☎ 01 46 48 35 94

ANTENNE DES PAYS DE LOIRE

Patrick MYRAN
15, rue du Bois Maurice
44980 Sainte-Luce sur Loire
☎/FAX 02 51 85 04 42

ANTENNE DE L'ISÈRE

Danièle CASTRO
B.P. 16
38880 Autrans
☎ 04 76 95 33 87

ANTENNE DE BRETAGNE

Marie-Françoise KERNEC
Lan ar Bourg
22420 Le Vieux-Marché
☎ 02 96 38 30 02

ANTENNE D'Auvergne

Lysiane LELUE
Bel Air
63120 Neronde-sur-Dore
☎ 04 73 51 20 95

ANTENNE DU SUD-OUEST

France BOUCHET
Au Marchand
32400 Goux
☎ 05 62 69 23 07

ANTENNE D'ALSACE

Jean-Marie LABROCHE
41, rue du Général de Gaulle
67203 Oberschaeffolsheim
☎ 06 83 69 40 09

ANTENNE DE SAVOIE

Béatrice DORMIA
40, rue des Vignes
74240 Gaillard
☎ 04 50 84 13 79

Responsables

- Comptabilité/finance : Claude BERTÉ
- Relations Internationales : Lysiane LELUE
- Accueil, permanence : Annie GHUYSEN
- Sitemestre : Nicolas BOULAY